



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale constitutive

**le lundi 28 juin 2021 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 avril 2021**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Assemblée constitutive**
 - 3.1 Mode de convocation
 - 3.2 Election de la commission financière
 - 3.3 Election de la commission d'aménagement
 - 3.4 Election de la commission des naturalisations
- 4. Délégation au conseil communal de la compétence de procéder à des opérations immobilières selon l'article 67 alinéa 1 lettre j de la loi sur les finances communales (LFCo) jusqu'à un montant de CHF 30'000.-**
- 5. Budget des investissements 2021 – modification**
 - 5.1. Routes : Réfection des routes secteur En Bumín à Lentigny y compris les infrastructures souterraines : crédit d'étude
 - 5.1.1. Rapport de la commission financière
 - 5.1.2. Vote du crédit y relatif
- 6. Règlement communal relatif à l'accueil préscolaire La Souris Verte, école maternelle : approbation**
- 7. Divers**

Le conseil communal